

1/ Conditions de location

La location ne devient effective qu'après réception du contrat de location dûment complété et accompagné d'un versement de 30 % du montant total de la location, et ce à titre d'acompte.

2/ Mise à disposition de la location, conditions de règlement, caution, prestations annexes, ...

a) Chalet/Mobil-home

La location est disponible le jour de l'arrivée prévu dans le contrat de location à partir de 16 heures, jusqu'au jour du départ prévu par le même contrat entre 8 h et 11 heures.

b) Emplacements

L'emplacement est disponible le jour de l'arrivée prévu dans le contrat de location à partir de 12 heures, jusqu'au jour du départ prévu par le même contrat à 12 heures.

c) Toutes modifications du nombre ou de l'identité des personnes (initialement prévus par le contrat de location) devra être obligatoirement signalée le jour même à notre accueil. Toutes les locations sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être sous louées ou cédées.

d) Caution

Pour un séjour en Chalet/Mobil-home, une caution de 200 € sera déposée à l'accueil à votre arrivée (par chèque ou espèces) et restituée si aucun dégât n'a été causé et si le locatif est en parfait état de propreté. Si le nettoyage n'a pas été effectué correctement par vos soins, une somme de 50 € sera retenue sur votre caution, vous pouvez cependant décider de nous confier le nettoyage pour ce montant.

e) Annulation

En cas d'annulation de votre part, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de dossier
- à titre d'indemnité de rupture du contrat :
 - une somme égale à 25% du prix du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.
 - La totalité du prix de votre séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

En l'absence de message écrit du client, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

f) Séjour retardé ou écourté

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

g) Assurance

Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente et/ou matériel et leur responsabilité civile.

h) Règlement de séjour

Les locations de Chalet/Mobil-home doivent être soldées au plus tard 6 semaine avant la date d'arrivée, sinon la réservation sera annulée. Le règlement total est dû pour toute location intervenant moins d'un mois avant la date d'arrivée.

La réservation d'un emplacement de camping est pris en compte dès lors que nous avons reçu un acompte de 100 €.

Le paiement pourra être effectué de la manière suivante :

- par chèque bancaire ou postal
- par virement bancaire : IBAN : FR76 3000 4000 2800 0101 1570 536 BIC: BNPAFRPPBAY
- en espèces
- par chèques vacances ANCV dont le nom du titulaire est identique à celui de la réservation.

i) Barbecue

Les barbecues individuels au charbon de bois ne sont pas autorisés sur chaque emplacement, vous disposez de barbecues collectifs sur le terrain (prévoir la grille).

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.